Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 57 [i.e. 58] (1987)

Heft: 8: Vous avez dit "toxicomanie" (II) : comment en parler?

Artikel: La peur et la solitude... : tolérance ou banalisation?

Autor: Amgwerd, Madeleine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824490

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La peur et la solitude... Tolérance ou banalisation?

Par Madeleine AMGWERD, présidente de l'Association de parents d'élèves de Delémont



Dans le cadre de l'Association de parents d'élèves de Delémont, nous avons organisé deux rencontres avec le responsable du Centre d'accueil et de prévention de la Ligue jurassienne contre les toxicomanies. L'échange, fructueux, a révélé les soucis et les craintes des parents.

Les parents veulent savoir, car ils ont peur. Souvent... les adolescents savent mieux car, entre eux, l'information circule bien. Il est vrai aussi que les parents qui cherchent à s'informer sont déjà conscients du problème et partent avec une mesure d'avance par rapport à tous ceux qu'une association de parents ne touche pas... et qui, peut-être, auraient le plus besoin de partager leurs préoccupations éducatives.

Appel au dialogue...

Voici quelques-unes des questions et pistes de réflexion qui nous semblent les plus fréquentes chez les parents à propos du phénomène de la drogue:

- Parents, nous sommes confrontés à de nombreux discours sur la drogue. Lequel faut-il écouter? Nous aimerions dire combien nous faisons confiance aux **professionnels**, dans le Jura, le Centre d'accueil et de prévention.
- Comment aborder le problème de la drogue avec nos enfants? Moins ou plus on en parle, mieux c'est? Les avis sont

partagés. Susciter le **dialogue**, peut-être le provoquer, le plus naturellement possible, même si c'est difficile?

- La discussion avec une personne «neutre» est mieux comprise par nos enfants. Nous ne sommes pas toujours, pour certains sujets, les interlocuteurs les mieux placés.
- Nous nous inquiétons du passage de la **tolérance** (il n'est pas si grave d'essayer une fois) à la **banalisation** du phénomène par les utilisateurs, pour qui se droguer ne pose pas problème. Les conseils et les avertissements des adultes ne servent à rien. La même remarque pourrait être faite au sujet d'autres drogues, l'alcool, par exemple, ou à propos de la prévention des accidents de la route.

...et au partage des soucis

Comme pour les petits enfants, seule la brûlure bien réelle permettra de prendre conscience de la souffrance. Mais, souvent, cette brûlure-là coûte cher et nous sommes impuissants. « Si les jeunes ont des raisons profondes de se droguer, on peut les comprendre et, je crois, les soigner. Mais si c'est seulement pour essayer et jusqu'où... je n'arrive pas à comprendre » dit un parent.

- Si je vois que mon enfant, le copain de mon enfant se drogue, qu'est-ce que je fais? Ne pas fermer les yeux, ne pas se Pour tous les jeunes avides d'indépendance:

le compte de démarrage UBS

compte salaire-épargne «Jeunesse»



Succursale de Porrentruy Rue du 23-Juin 8 © (066) 651241

Succursale de Delémont Rue de l'Avenir 3 © (066) 211245





PIGNONS ET ROUES D'HORLOGERIE ET D'APPAREILLAGE DÉCOLLETAGE ET REPRISE EN TOUS GENRES GALVANOPLASTIE - DÉROUILLAGE

HELIOS A. CHARPILLOZ S.A. CH-2735 BEVILARD

DIGNONS ASTRA

CH 2735 BEVILARD TEL. 032/92 14 24

FABRICATION DE PIGNONS ET ROUAGES POUR HORLOGERIE ET INSTRUMENTS DE PRECISION culpabiliser ou se recroqueviller sur soi. Nous n'avons pas de recettes; osons nous poser des questions ensemble, **partager** notre souci, rencontrer d'autres parents, osons demander de l'aide à des personnes compétentes...

- La facilité de la vie, la banalisation de nombreux phénomènes de civilisation, l'individualisme... autant de facteurs avec d'autres qui n'arrangent pas la vie des adolescents d'aujourd'hui. Un enfant qui ne se sent pas accepté et aimé de ses parents, quoi qu'il arrive dans la vie du couple ou de l'enfant, lance toujours un **appel d'amour au secours**. Sommes-nous assez attentifs à ces cris d'amour?

Marie Cardinal a tout récemment écrit un roman à ce sujet. Sous sa plume de femme, elle saura certainement parler à notre cœur de ce drame qui peut frapper demain à notre porte.

M. A.

Marie Cardinal, Les grands désordres, Grasset 1987.

L'avocat face à la drogue en justice

Par Claude BRUGGER, avocat



Face à ce serpent de mer insaisissable que constitue la drogue au sein de notre société, l'avocat se trouve souvent aussi désemparé que le juge, le psychiatre ou l'assistant social. Le rôle de l'avocat consiste à défendre, de son mieux et au plus près de sa conscience, l'individu pris dans les mailles de la justice.

Selon un principe incontesté, tout accusé a le droit d'être assisté d'un défenseur au cours des débats principaux de son procès. La Convention européenne des droits de l'homme précise que tout accusé a le droit, notamment, de se défendre lui-même ou avec l'assistance d'un défenseur de son choix. S'il n'a pas les moyens de rémunérer un défenseur, il peut être assisté gratuitement par un

avocat d'office, lorsque les intérêts de la justice l'exigent.

La Commission européenne des droits de l'homme a rappelé que le défenseur ne sert pas seulement à préparer l'audience principale mais qu'il remplit également des fonctions de contrôle de la régularité de la procédure. La Commission a souligné aussi que le défenseur apporte au détenu un réconfort moral et l'aide à supporter les privations engendrées par sa détention. L'assistance d'un défenseur est une condition indispensable d'une procédure juste et équitable, particulièrement en cas de délits graves. Conscients de l'importance de la défense en regard du principe de l'égalité des armes, de nombreux cantons obli-